

DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES

DIRECTION DES DÉPLACEMENTS

Service Territorial d'Aménagement  
du Nord-Est  
3, Avenue du 11 novembre  
BP 47  
37150 – BLERE

Dossier n° 2015\_B047



## ARRÊTÉ

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION  
ET COMPORTANT UNE DEVIATION  
SUR LA R.D. 82  
DU P.R. 12+255 AU P.R. 13+375  
ET SUR LES V.C. 9, 11, 302 et 12  
DANS UN SENS DE CIRCULATION  
(DE TRUYES VERS AZAY SUR CHER)  
Communes d'AZAY SUR CHER,  
TRUYES et ATHÉE SUR CHER  
(hors agglomération)**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE,

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AZAY SUR CHER,

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUYES,

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ATHÉE SUR CHER,

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 06 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8e partie),

VU la séance du Conseil départemental du 2 avril 2015, au cours de laquelle est intervenu le vote sur la Présidence du Conseil départemental d'Indre et Loire,

VU l'arrêté de M le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire du 3 avril 2015, donnant délégation permanente de signature à Mme Florence MAZAURY, Chef du Service Territorial d'Aménagement du Nord-Est,

VU la demande en date du 5 mars 2015 de M. Sylvain DARCISSAC – 45 rue des Sapins - 37250 VEIGNÉ, Président du Véloce Club de Tours pour une déviation de la circulation pendant le déroulement d'une épreuve cycliste sur route le dimanche 28 juin 2015 de 13 h 00 à 19 h 30, sur la R.D. 82, sur les V.C. 9, 11, 302 et 12 communes d'AZAY SUR CHER, TRUYES et ATHÉE SUR CHER.

CONSIDERANT que le contre la montre individuel nécessite une interruption de la circulation routière dans le sens inverse de l'épreuve cycliste.

CONSIDERANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation.

SUR PROPOSITION de M. le Directeur Général des Services Départementaux et de MM. les Mairies d'AZAY SUR CHER, TRUYES et ATHÉE SUR CHER.

# ARRÊTENT :

**ARTICLE 1er** – Le dimanche 28 juin 2015 de 13 h 00 à 19 h 30, la circulation de tous les véhicules ainsi que le stationnement seront interdits sur les V.C. 9, 11, 302 et 12 et sur la R.D. 82 du P.R. 12+255 au P.R.13+375 dans le sens inverse de la course cycliste, sur les communes d'AZAY SUR CHER et TRUYES hors agglomération.

**ARTICLE 2** – Pendant la durée de cette interruption, la circulation routière sera déviée par la V.C. 9 - 11 commune de TRUYES et AZAY SUR CHER, la V.C. 19 commune d'ATHEE SUR CHER, les V.C. 7 et 8 commune d'AZAY SUR CHER, pour tous les véhicules venant de TRUYES allant vers AZAY SUR CHER.

**ARTICLE 3** - Pendant la durée de cette interruption de la circulation de tous les véhicules venant d'ESVRES ou d'AZAY SUR CHER ainsi que la desserte des riverains s'effectuera dans le sens de l'épreuve cycliste.

**ARTICLE 4** - Cette réglementation fera l'objet de l'affichage du présent arrêté à chaque extrémité des sections à interdire à la circulation. Elle sera également annoncée et signalée conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur par les soins et aux frais des organisateurs.

**ARTICLE 5** - Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6** - M. le Directeur Général des Services Départementaux (DGA2/DDEP/STA du Nord-Est), M. le Commandant du groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire et les Brigades de gendarmerie de MONTLOUIS SUR LOIRE et de CORMERY, MM. Les Maires des communes de TRUYES et d'AZAY SUR CHER, M. le Président du VELOCE CLUB DE TOURS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de son affichage partout où cela sera nécessaire.

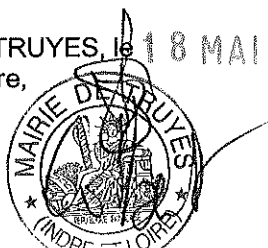
Fait à BLÉRÉ, le  
Le Président du Conseil départemental,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Chef du Service Territorial  
d'Aménagement du Nord-Est,

Fait à ATHÉE SUR CHER, le  
Le Maire,

Florence MAZAURY

Jean Jacques MARTIN

Fait à TRUYES, le 18 MAI 2015  
Le Maire,

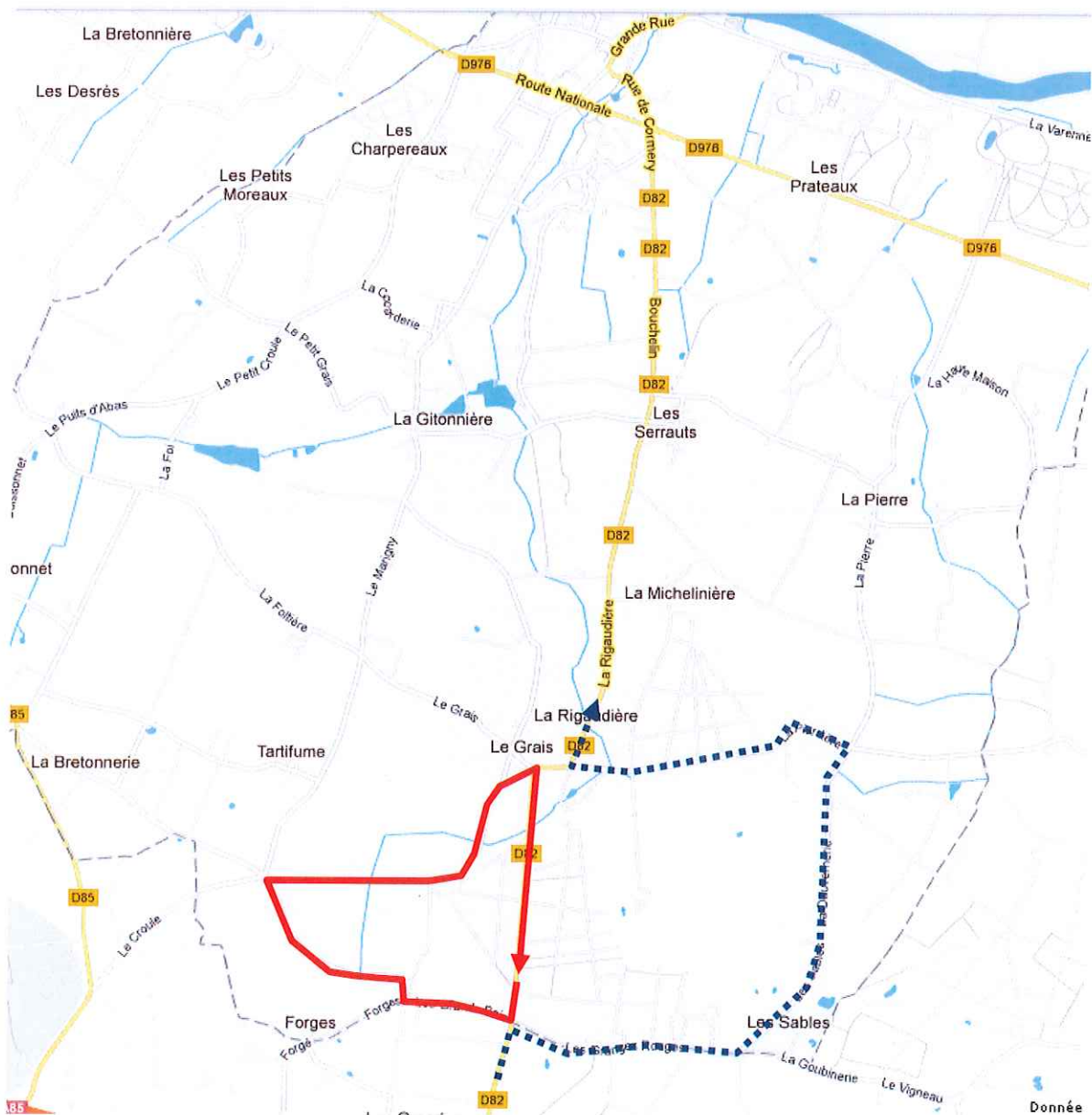


Stéphane de COLBERT

Fait à AZAY SUR CHER, le  
Le Maire,

Janick ALARY

**Déviation de la circulation dans le sens de l'épreuve cycliste  
le dimanche 28 juin 2015 de 13 h 00 à 19 h 30  
Communes d'AZAY SUR CHER, TRUYES et ATHÉE SUR CHER**



→ Circuit emprunté par l'épreuve cycliste

➡ Itinéraire de déviation

